



MARCHE PUBLIC relatif à l'organisation d'un voyage pédagogique à ROME et FLORENCE (Italie)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Identification de l'acheteur public

Lycée Jean Macé
Rue Jean Paul Sartre
BP 80107
56601 LANESTER CEDEX

Personne responsable du marché : Monsieur Eric MONTIGNY, Provisueur

Article 2 : Objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage pédagogique à ROME et FLORENCE du 4 au 9 décembre 2021.

L'effectif prévu est de 50 élèves et 4 accompagnateurs, soit 54 personnes.
Il pourra être revu à la baisse jusqu'à un mois avant le départ.

Le prix devra intégrer :

- le transport en bus de LANESTER à ROME avec une journée à FLORENCE au retour
- les déplacements sur place en bus ou en transports en commun si c'est possible ;
- toutes les visites mentionnées au programme ;
- l'hébergement en hôtel, si possible, hôtel SUD AMERICA à FIUGGI (2 nuits) et hôtel MONTECATINI TERME à MONTECATINI (1 nuit)
- tous les repas du petit-déjeuner du dimanche 5 décembre au déjeuner du jeudi 9 décembre (retour à LANESTER) ;
- l'accueil par un correspondant local et la possibilité pour les familles de consulter une messagerie pour suivre le séjour de leurs enfants ;

- une assurance annulation totale pour l'ensemble du groupe (couvrant notamment les cas d'annulation du voyage liés aux épidémies ou à l'interdiction des voyages à l'étranger par le gouvernement français ou de séjour dans les régions italiennes concernées) ;
- une assurance annulation partielle couvrant une annulation par un participant en raison d'une maladie (y compris COVID), d'un accident survenant après l'inscription ou du décès d'un proche. Les conditions d'annulation seront précisées pour les participants qui seraient déclarés « cas contact » ou en cas d'impossibilité matérielle pour le participant de se mettre en conformité avec les préconisations sanitaires du pays d'accueil ou de retour.
Cette assurance sera proposée pour l'ensemble des participants.
- Le prestataire devra préciser dans son offre les modalités de rapatriement des participants en cas de dégradation brutale des conditions sanitaires dans la région d'accueil ou en cas de déclaration d'un cluster au sein du groupe.

L'ordre des visites pourra être modifié mais toutes les visites devront être prévues.

Article 3 : Procédure du marché

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-630360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pour l'exécution du marché, les règles du cahier des clauses administratives générales « fournitures et services » sont applicables.

Article 4 : Règlement :

Le contrat devra prévoir le versement d'un acompte de 30 % à la réservation, un deuxième acompte éventuellement et le solde au moment de l'émission des billets (généralement un mois avant le départ).

Article 4 : Modalités de remise des offres :

4.1 – Contenu de l'offre :

L'offre devra comprendre un devis détaillé et le descriptif des prestations proposées.

4.2 – Mode et lieu de dépôt de l'offre :

Les offres doivent être déposées sur le plateforme www.mapa.aji-france.com

4.3 - Date limite de remise des offres : vendredi 10 septembre 2021 à 17 heures

Article 5 : Critères d'attribution du marché

Le marché sera attribué selon les critères ci-après :

- Adéquation au programme du voyage joint (30 %)
- Qualité des prestations proposées (30 %)
- Prix (40 %)

Article 6 : Durée de validité de l'offre : 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 : Voies de recours

Recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur (Monsieur le Proviseur du lycée Jean Macé).

Recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes : 3^{ème} chambre, 3 contour de la Motte, 35000 RENNES – Tel : 02 23 21 28 28

Article 8 : Dématérialisation de la procédure

Le dossier de consultation est accessible sur le site : www.mapa.aji-france.com

Article 9 : Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser à la gestionnaire du lycée (Mme LOHEZIC 02 97 76 18 73) ou au professeur responsable du voyage (Mme Emeline TOSTIVINT 02 97 76 18 73).

Article 10 : Date d'envoi à la publication : 24 juillet 2021